

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Lundi **7 octobre 2024** à 19 h à la salle du conseil

Bienvenue à tous les citoyens!

En tout temps, vous pouvez nous faire parvenir vos demandes ou vos questions

Par courriel : [nedelec@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:nedelec@mrctemiscamingue.qc.ca)

Prenez note que le prochain versement du compte de taxes de la municipalité de Nédélec viendra à échéance le 3 octobre 2024.

Octobre

3

**Action de grâce**

Prenez note que lundi 14 octobre, journée de l'Action de grâce, le bureau municipal sera FERMÉ. Nous serons de retour le mardi 15 octobre avec l'horaire régulier.

**Bon congé à tous**



# FERMETURE SAISONNIÈRE



Prenez note qu'à compter du mardi 15 octobre 2024 la halte municipale de Nédélec sera fermée, et ce pour toute la période hivernale. La municipalité tient à vous remercier pour l'utilisation respectueuse des lieux tout au long de cette saison. Nous vous donnons rendez-vous dès la mi-mai pour la réouverture.

La direction



## PERMIS DE BRÛLAGE

L'automne rime souvent avec grand ménage extérieur. Nous tenons à vous rappeler que vous avez besoin d'un permis de brûlage pour tout feu à ciel ouvert, brûlage de branches, ou toutes autres activités demandant de mettre le feu. Vous devez maintenant contacter la RISIT pour obtenir un permis. Contactez-les au 819-625-2024 du lundi au jeudi. En tout temps, restez prudent! Tous les avis émis par la SOPFEU doivent être respectés même si vous avez un permis.



## Sentier écologique



Malgré la fermeture de la halte municipale pour la période hivernale, le sentier restera tout de même accessible pour vos promenades automnales et hivernales. Nous vous invitons à chausser vos espadrilles, vos bottes, vos raquettes ou vos skis et venir profiter de ce bel espace vert. N'oubliez pas que le sentier est interdit aux véhicules tout terrain.



**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
AUX FINS DE CONSULTATION :  
OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS  
D'EAU – CLAPETS ANTIRETOUR MODIFICATION  
DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 143**

Aux personnes intéressées par un projet modifiant le règlement de construction  
No 143

**AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le lundi **16 septembre 2024**, le conseil municipal a adopté le **projet de règlement N° 271** modifiant le **règlement N° 143 sur la construction**.
2. Le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement. Conséquemment, ce projet de règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au **règlement N° 143 sur la construction** afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements.
3. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée de consultation aura lieu le lundi **7 octobre 2024**, à 19 heures au 33 rue principale de Nédélec à la salle du conseil. Lors de cette assemblée, ce projet de règlement sera expliqué et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, 33, rue Principale à Nédélec, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 (midi) et de 13h00 à 15h30.

**Donné à Nédélec, le 19 septembre 2024.**



**Lise Dénommé**  
Greffière-trésorière – directrice générale

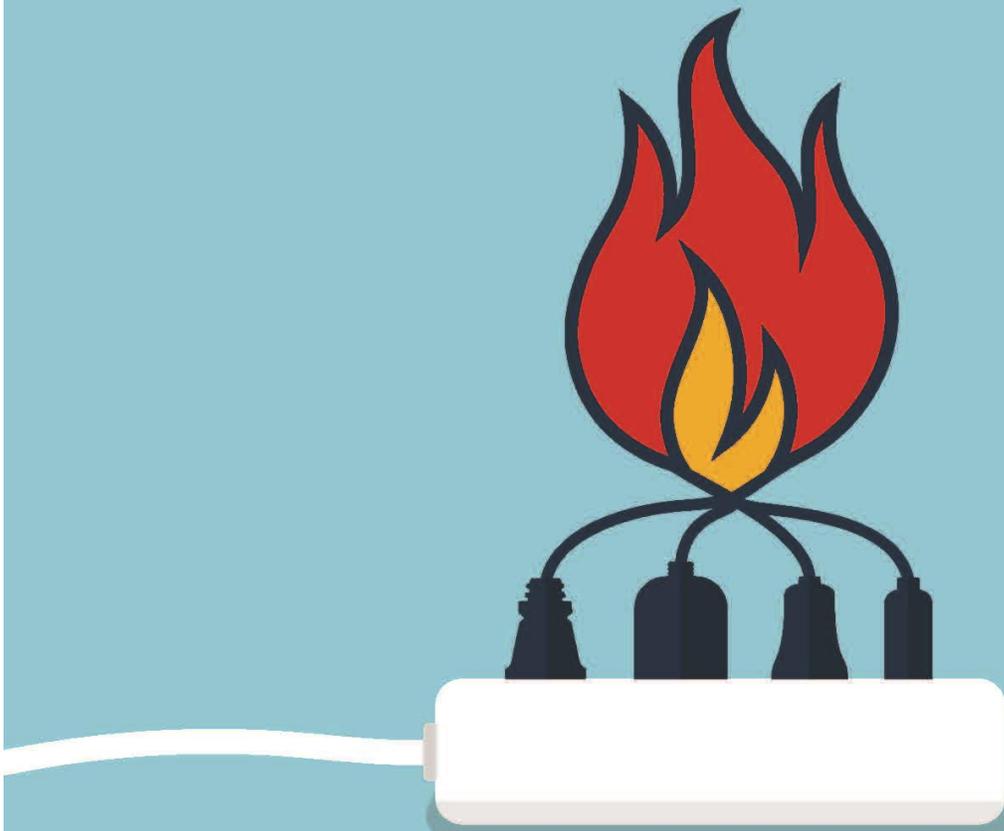


Semaine de la prévention des incendies

Du 6 au 13 octobre 2024

Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



En collaboration avec votre  
service de sécurité incendie

[Québec.ca/prevention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)

Votre  
gouvernement

Québec



## Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

### 10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



#### AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



#### PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



#### COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



#### ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



#### SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



#### ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



#### MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



#### PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



#### RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



#### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Quebec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies)

Votre gouvernement



Québec

## Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

### LES PRINCIPALES DISTRACTIONS À ÉVITER EN CUISINE



#### ÊTRE PRÉOCCUPÉ OU PRESSÉ

- Utilisez une minuterie pour vous rappeler le temps de cuisson.
- Vérifiez si vous avez fermé la cuisinière et le four avant de quitter la pièce ou votre domicile.
- Ne laissez aucun objet sur la cuisinière.



#### INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS

- Si un autre adulte est présent, demandez-lui de s'occuper des enfants pendant que vous cuisinez.
- Demeurez près de la cuisinière en tout temps lorsque vous l'utilisez.
- Faites les devoirs avec vos enfants avant ou après avoir terminé la préparation du repas.



#### JOUER À DES JEUX VIDÉO

- Surveillez toujours les aliments sur la cuisinière.



#### SORTIR POUR ALLER FUMER OU VAPOTER

- Demeurez toujours dans la cuisine lorsque vous vous servez de la cuisinière.
- À l'extérieur, éteignez toujours vos mégots dans un cendrier, jamais dans un pot de fleurs, dans le paillis ou au sol.



#### FAIRE DU TÉLÉTRAVAIL

- Si vous préparez votre repas, prévoyez une plage horaire pour accorder toute votre attention à cette tâche.
- Évitez de répondre à vos courriels ou au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.



#### ENTREtenir UNE CONVERSATION AVEC SES INVITÉS

- Acceptez l'aide qu'on vous propose en cuisine afin de ne pas être la seule personne à superviser les différentes étapes.
- Avant de quitter la cuisine, assurez-vous que les appareils de cuisson sont bien fermés.



#### EFFECTUER PLUSIEURS TÂCHES EN MÊME TEMPS

- Concentrez-vous sur votre tâche en cuisine; le reste peut attendre.
- Lorsque vous utilisez la cuisinière et le barbecue pour préparer un repas, faites-le tour à tour et non en même temps. Sinon, délégez l'utilisation du barbecue à une autre personne.



#### CONSULTER SON TÉLÉPHONE OU SA TABLETTE

- Laissez votre téléphone intelligent ou votre tablette hors de votre portée quand vous cuisinez.
- Concentrez-vous sur la tâche que vous effectuez en cuisine lorsque vous vous servez d'un appareil de cuisson.
- Évitez de consulter les médias sociaux, de répondre à vos courriels ou de parler au téléphone pendant que les aliments sont en train de cuire.

Pour une urgence incendie, composez le 9-1-1.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Quebec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies)



# ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

de lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre 2024

### PRENEZ NOTE QUE:

- ❖ Si l'encombrant est trop long pour la remorque, il sera laissé sur place;
- ❖ Si l'encombrant est trop lourd à porter pour 2 hommes, il sera laissé sur place;
- ❖ Les encombrants doivent être déposés en bordure du chemin (sans débordement sur la voie publique), la veille de la cueillette.
- ❖ Tout objet placé après le passage de l'équipe des travaux publics devra être transporté à l'écocentre par le résident.
- ❖ Les poubelles domestiques et le recyclage (tout ce qui peut se mettre dans un bac à poubelle ou de recyclage) ne seront pas ramassés. La collecte sélective existe à cet effet.
- ❖ Les matériaux de construction ainsi que les branches seront laissés sur place.

### DATE DES COLLECTES

<b>Lundi 28 octobre 2024:</b>	Chemin des Pins et des Cèdres
<b>Mardi 29 octobre 2024:</b>	Petit Nédélec sud & nord ainsi que le Chemin des Bouleaux
<b>Mercredi 30 octobre 2024:</b>	Route 101 Sud (Direction Notre-Dame-du-Nord)
<b>Jeudi 31 octobre 2024:</b>	Route 101 Nord, Roulier et le chemin des Érables
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024:</b>	Village



**AUCUN** ramassage ne sera fait au-delà de ces dates. **MERCI** de votre compréhension.

**Écocentre de Guérin :** Pour la période hivernale, les heures d'ouverture sont diminuées  
À partir du mois d'octobre, les heures seront de 16 h à 19 h, tous les mercredis



Pour toutes questions relevant de Shawn Robillard, inspecteur municipal :  
Courriel : [inspecteurnedelec@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:inspecteurnedelec@mrctemiscamingue.qc.ca)  
Numéro de cellulaire : [819-629-7465](tel:819-629-7465)

Vous voulez en savoir un peu plus sur notre municipalité! Que ce soit sur nos règlements, nos politiques, nos procès-verbaux, les avis publics! Retrouvez toutes ces informations et encore plus, en ligne sur notre site WEB : [www.municipalite.nedelec.qc.ca](http://www.municipalite.nedelec.qc.ca)

Nous vous invitons aussi à visiter celui de la MRC de Témiscamingue. Il regorge d'informations de toutes sortes! Journaux municipaux, carte interactive, actualité, etc. : [www.mrctemiscamingue.org](http://www.mrctemiscamingue.org)



# Halloween Nédélec

Samedi 26 octobre 2024

De 18h00 à 20h00

Les petits monstres, princesses et super héros sont invités à propager leur magie et leur joie dans les rues de Nédélec le samedi 26 octobre prochain. Des bénévoles seront présents dans les rues afin d'assurer de la sécurité de tous.

Pour cette soirée spéciale, nous demandons à tous d'être prudent dans vos déplacements et de circuler de façon responsable dans les rues de la Municipalité.

**La sécurité c'est l'affaire de tous!**

## Bonne Halloween à tous



# Halloween 2024

Le comité du château Darveau  
se joindra à la municipalité  
et à la table de concertation  
vie citoyenne de Nédélec afin  
d'animer la soirée d'Halloween à  
Nédélec.

Des surprises vous attendent!  
Venez nous voir!

Samedi 26 octobre  
de 18h00 à 20h00  
au 38 rue Principale

Activité présentée par le comité de Valorisation et de Développement  
de Nédélec

# Parcours dans la forêt hantée de Nédélec

Samedi 26 octobre 2024  
Entre 18h00 et 20h30

Départ dans la cour du garage  
municipal au 18 rue Principale

Aucune réservation requise!

## Venez en grand nombre!

Activité présentée par la Table de Concertation Vie  
Citoyenne de Nédélec